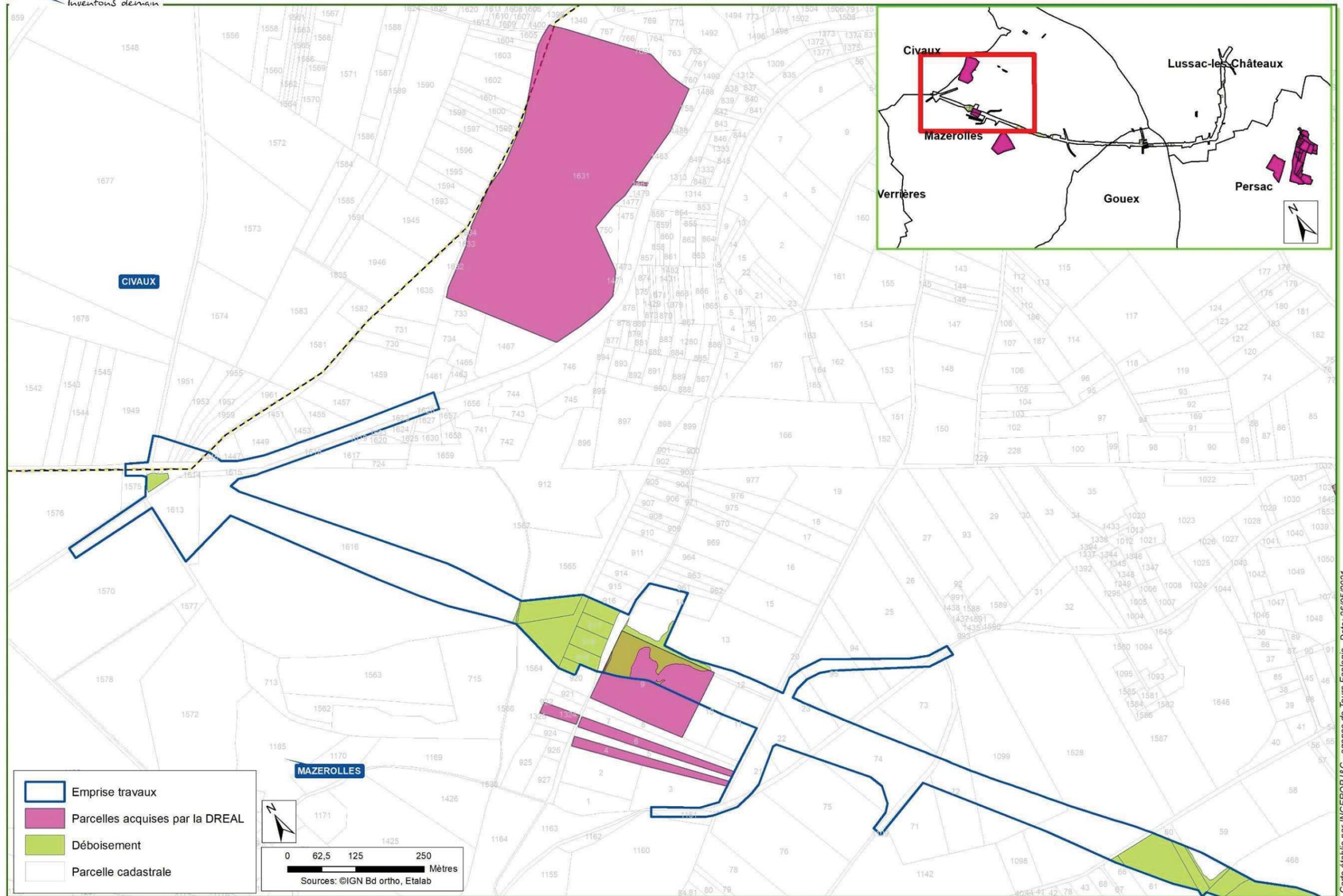


## 3.2 Caractérisation des terrains à défricher

Le présent projet consistant en la création d'une nouvelle infrastructure, des acquisitions foncières sont nécessaires pour permettre sa réalisation. L'ensemble du projet nécessite une surface d'environ 81,9 ha hors mesures compensatoires.

Les tableaux présentés au sein des parties suivantes précisent le stade d'avancement de la maîtrise foncière du maître d'ouvrage au droit du projet et au droit des mesures compensatoires. L'état d'avancement de la maîtrise foncière est également présenté sur les cartes ci-après.

A noter que les parcelles objet d'un déboisement sont colorées intégralement, même si le déboisement ne concerne en réalité qu'une partie. En revanche, les tableaux présentés à la suite des cartes ci-après donnent les surfaces réellement à déboiser.



Carte établie par INGEROP I&C - agence de Tours Ecologie - Date: 26/05/2021

Figure 1 : Avancement de la maîtrise foncière dans le cadre du déboisement (1/5). Source : INGEROP

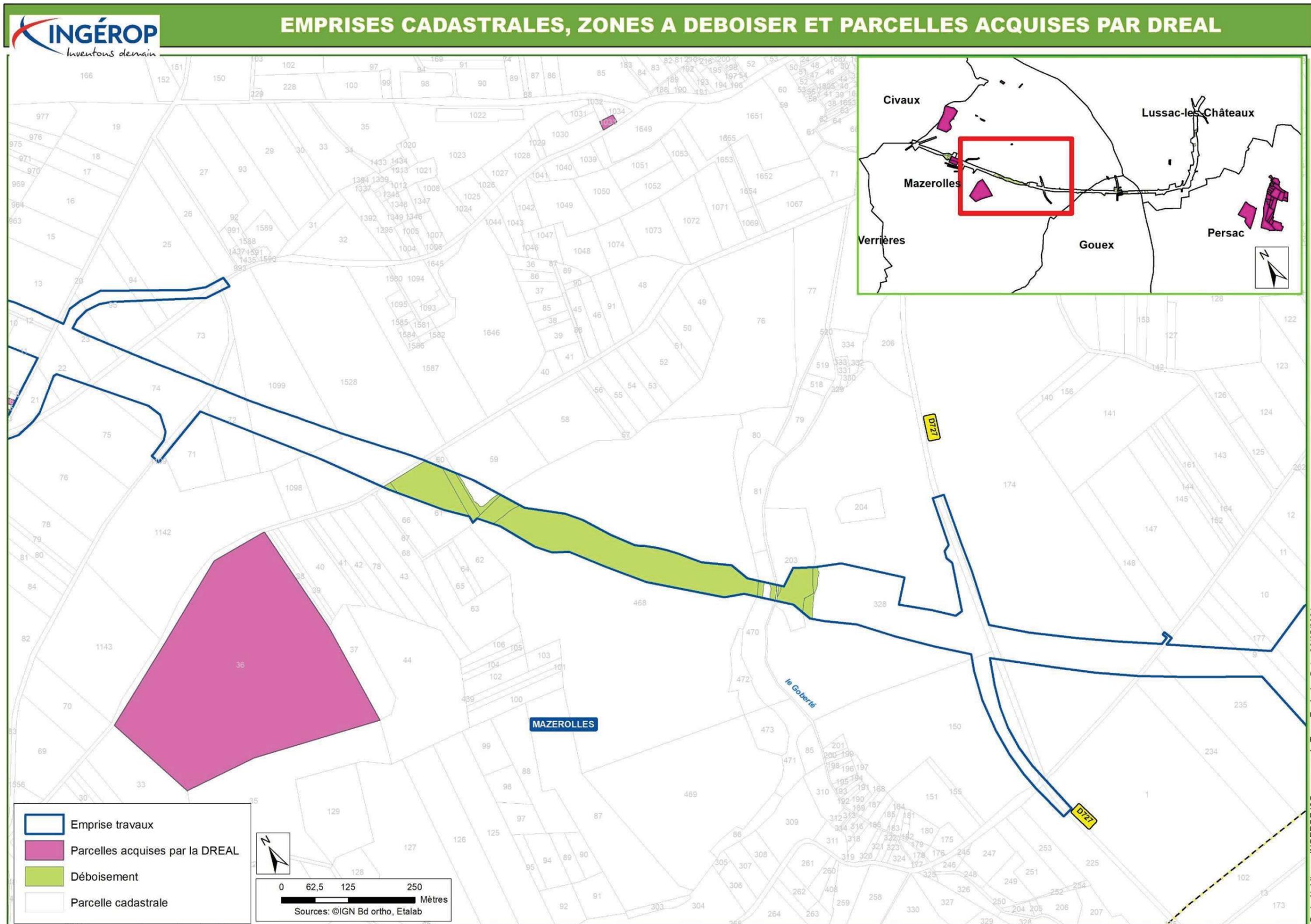


Figure 2 : Avancement de la maîtrise foncière dans le cadre du déboisement (2/5). Source : INGEROP

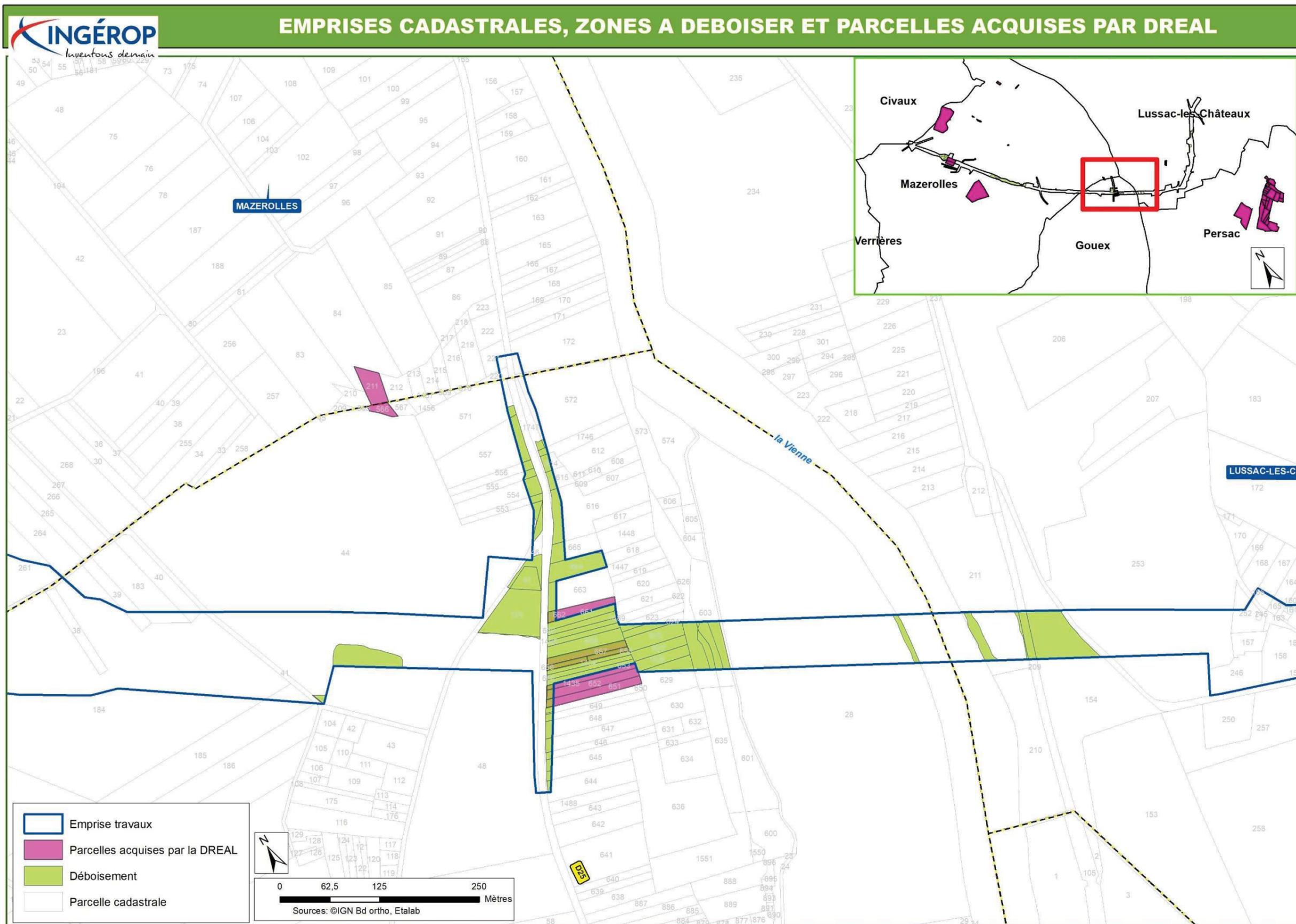


Figure 3 : Avancement de la maîtrise foncière dans le cadre du déboisement (3/5). Source : INGEROP

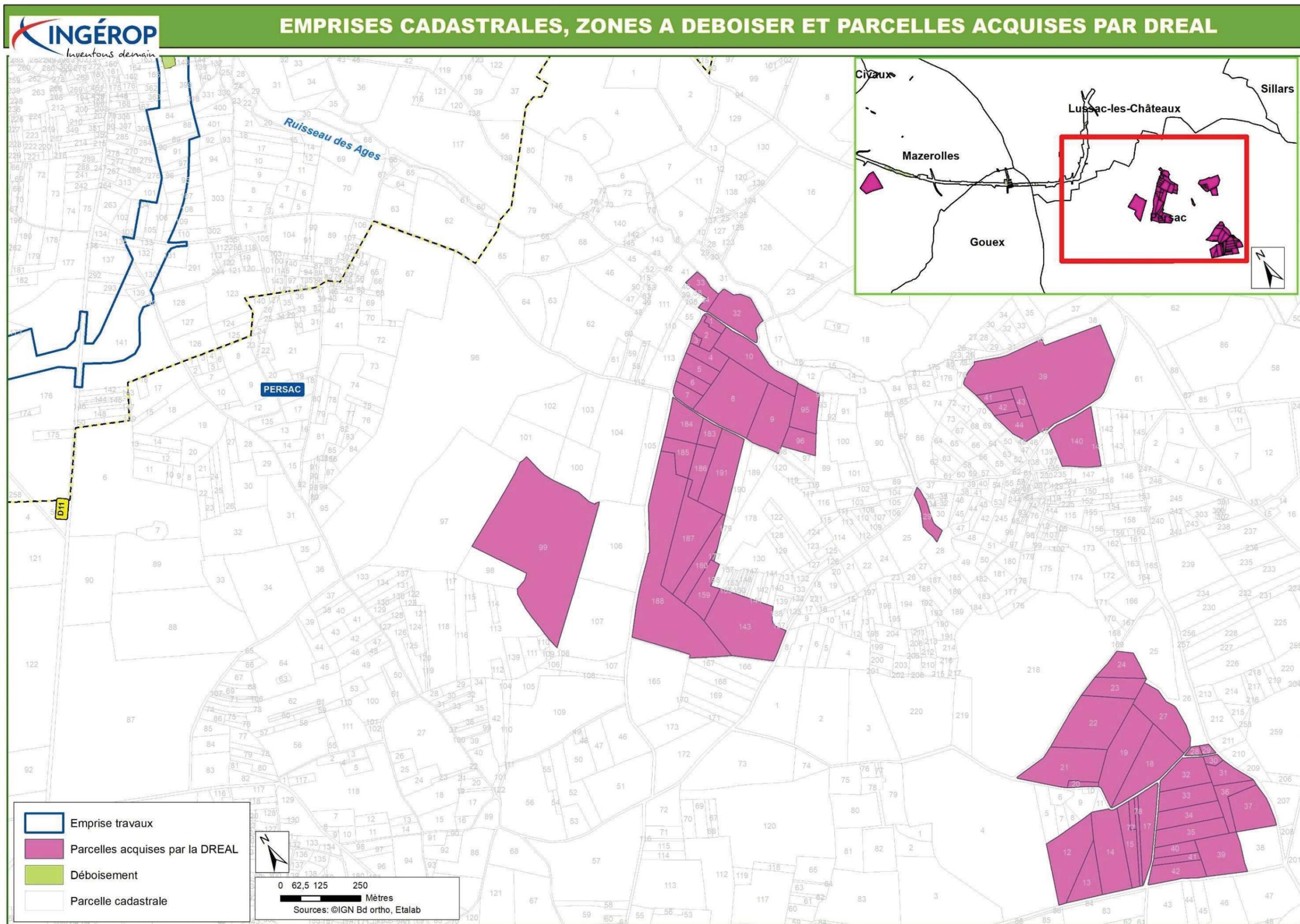


Figure 4 : Avancement de la maîtrise foncière dans le cadre du déboisement (4/5). Source : INGEROP

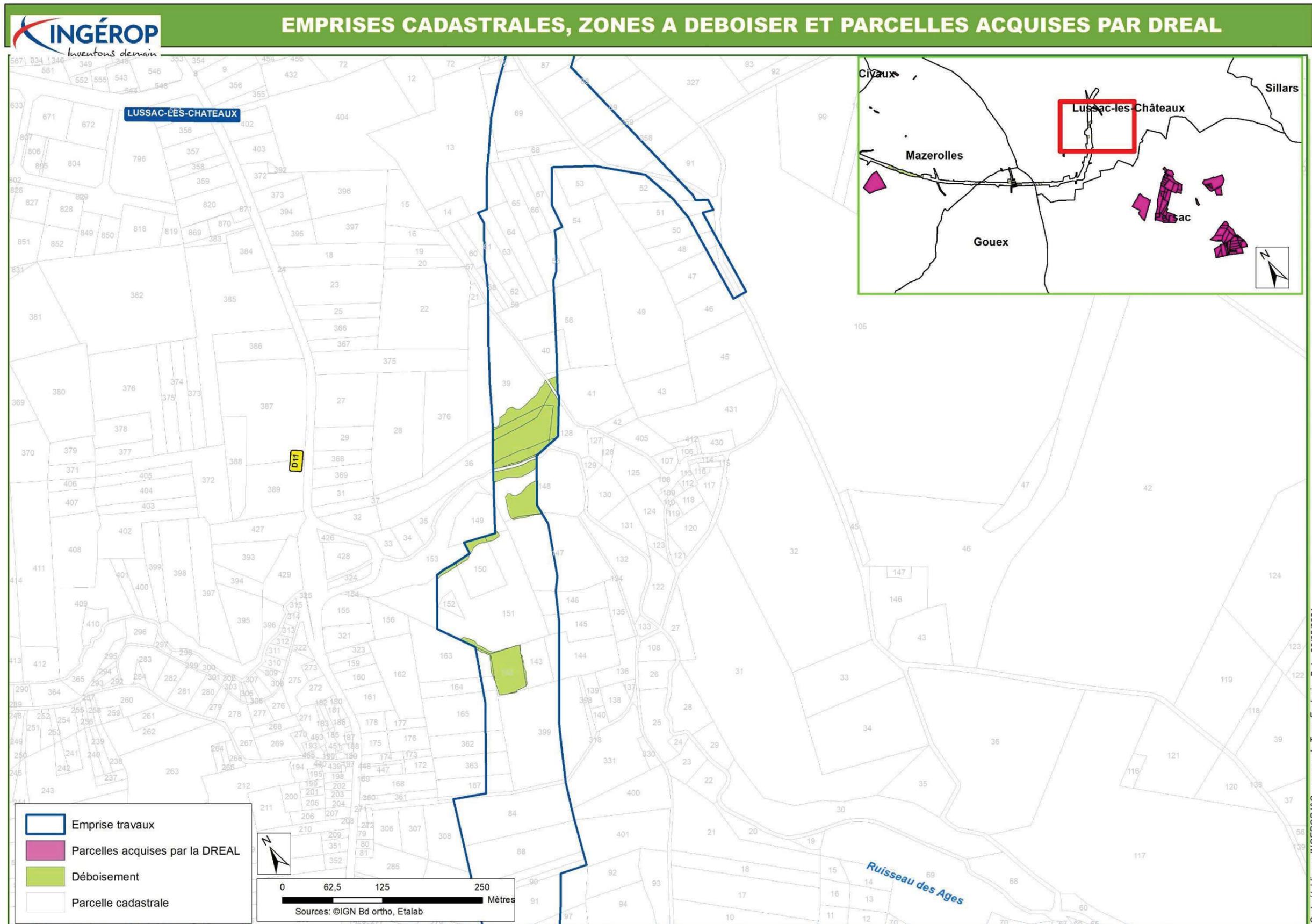


Figure 5 : Avancement de la maîtrise foncière dans le cadre du déboisement (5/5). Source : INGEROP